



AIDE A DOMICILE

En fonction de vos souhaits, de vos besoins et de votre niveau de dépendance, l'AIMV vous propose une aide et un accompagnement à domicile dans les différentes étapes de la vie :

UNE AIDE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT

Ménage, Repassage, Entretien du linge, Lavage des vitres...

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Préparation des repas, Courses, Aide administrative, Accompagnement véhiculé aux sorties, courses, rendez-vous...

UNE AIDE POUR LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE

Aide à la prise des repas, Aide au lever/coucher, Aide à la toilette, Aide à l'habillement, Garde de nuit.

2 MODES D'INTERVENTION POSSIBLES

■ PRESTATAIRE

L'AIMV est l'employeur de la personne qui intervient à votre domicile.

Rigoureusement encadré, le personnel d'intervention est qualifié, compétent et choisi pour être en adéquation avec vos besoins. Le responsable de secteur est votre interlocuteur de proximité.

■ MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur de la personne qui intervient à votre domicile mais vous êtes dégagé des démarches administratives.

L'AIMV est mandatée pour accomplir à votre place vos démarches d'employeur : recrutement du personnel, contrats de travail, fiches de paie, déclarations... Le conseiller technique est votre interlocuteur de proximité.



ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE EN CHARGE

Un rôle de conseil et d'accompagnement pour la constitution de la demande de prise en charge.

Dès votre 1^{er} appel, votre interlocuteur de proximité se déplace à votre domicile pour évaluer votre situation, réaliser une analyse de vos besoins et vous proposer un service approprié. S'il y a lieu, il constitue une demande de prise en charge financière. Un devis gratuit est établi.

A la suite de cette visite, avec votre accord, votre interlocuteur de proximité met en place le plan d'aide, recherche l'intervenante le plus adaptée et assure le suivi des interventions.

Par notre démarche qualité nous proposons une prestation professionnelle : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, garde malade...

L'AIMV vous propose un service d'aide et d'accompagnement sur l'ensemble du département (hors roannais). Elle a fait le choix d'agences de proximité.

Vous trouverez les coordonnées de l'agence près de chez vous sur la pochette de ce livret.